

Date de révision 21/05/2024

Numéro de révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Nettoyant Tissus & Moquettes + Brosse Senteur Voiture Neuve
Codes produit	HAPP0130A
Numéro du fiche de données de sécurité	21767
Identifiant de formule unique (UFI)	PCV5-W0PG-900N-DQUN
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Produit d'entretien automobile Agent nettoyant
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Fournisseur
Holts Auto Unit 100 Barton Dock Road Manchester United Kingdom M32 0YQ Pour plus d'informations, contacter	Holt Lloyd Services, 52 Rue des 40 Mines, 60000 – Allonne, France

Point de contact www.holtsauto.com

Adresse e-mail www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Holt Lloyd International: UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm. 00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).
--------------------------	--

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	Europe: 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm. 00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).
Autriche	+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at
Belgique	+32022649636; info@poisoncentre.be
Irlande	+353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie
Royaume-Uni	Holt Lloyd International: UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm. 00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Catégorie 1 - (H222, H229)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Aliphatic hydrocarbons	5 - < 15%
Tensioactif anionique	< 5%
Parfum, Phenyl ethyl alcohol	

Toxicité pour le milieu aquatique Contient 4.54127 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.
inconnue

2.3. Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques. Provoque une légère irritation cutanée.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	5 - <10%	01-2119475108-36-00 00	203-905-0 (603-014-00 -0)	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
BUTANE 106-97-8	2.5 - <5%	01-2119474691-32-00 00	203-448-7 (601-004-00 -0)	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	-	-	-
ISOBUTANE 75-28-5	1 - <2.5%	01-2119485395-27-00 00	200-857-2 (601-004-00 -0)	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	-	-	-
Sodium N-Lauroyl Sarcosinate 137-16-6	1 - <2.5%	01-2119527780-39-00 00	205-281-5	Acute Tox. 2 (H330) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
Sodium Nitrite 7632-00-0	0.25 - <0.5%	01-2119471836-27-00 00	231-555-9 (007-010-00 -4)	Acute Tox. 3 (H301) Aquatic Acute 1 (H400) Ox. Sol. 3 (H272)	-	1	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	1200	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	11	4500
BUTANE 106-97-8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	276808.3276
ISOBUTANE 75-28-5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	200000
Sodium N-Lauroyl Sarcosinate 137-16-6	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	0.6 mg/L (Rat) 4 h	Aucune donnée disponible
Sodium Nitrite 7632-00-0	180	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE ARRÊTÉE.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Autres informations	Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol.
Méthodes de nettoyage	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
--------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas d'éclatement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de

protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions de conservation**

Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 2B.**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ *	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 200 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ D*	STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ K*	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ *
BUTANE 106-97-8	-	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL 1600 ppm STEL 3800 mg/m ³	TWA: 1000 ppm STEL: 980 ppm STEL: 2370 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 22 mg/m ³ STEL: 750 ppm STEL: 1810 mg/m ³
ISOBUTANE 75-28-5	-	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL 1600 ppm STEL 3800 mg/m ³	TWA: 1000 ppm STEL: 980 ppm STEL: 2370 mg/m ³	TWA: 1800.0 mg/m ³	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	* STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³	TWA: 100 mg/m ³ Ceiling: 200 mg/m ³ D*	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ H* STEL: 246 mg/m ³ STEL: 50 ppm	S+ TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ A*	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ iho*
BUTANE 106-97-8	-	-	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1500 mg/m ³ STEL: 500 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m ³
ISOBUTANE 75-28-5	-	-	-	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 1000 ppm

					STEL: 2400 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	TWA: 10 ppm TWA: 49 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ *	TWA: 10 ppm TWA: 49 mg/m ³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 49 mg/m ³ Peak: 20 ppm Peak: 98 mg/m ³ *	TWA: 25 ppm TWA: 120 mg/m ³ *	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ b*
BUTANE 106-97-8	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ Peak: 4000 ppm Peak: 9600 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2350 mg/m ³	TWA: 2350 mg/m ³ STEL: 9400 mg/m ³
ISOBUTANE 75-28-5	-	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ Peak: 4000 ppm Peak: 9600 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ Sk*	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ cute*	TWA: 20 ppm TWA: 97 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ Ada*	STEL: 20 ppm STEL: 100 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ O*
BUTANE 106-97-8	TWA: 1000 ppm STEL: 3000 ppm	-	STEL: 1000 ppm STEL: 2377 mg/m ³	TWA: 300 mg/m ³ STEL: 300 mg/m ³	-
ISOBUTANE 75-28-5	STEL: 3000 ppm	-	STEL: 1000 ppm STEL: 2377 mg/m ³	TWA: 100 mg/m ³ STEL: 300 mg/m ³	-
Sodium Nitrite 7632-00-0	-	-	-	-	Ceiling: 0.1 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ Peau*	STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ skin* TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³	TWA: 20.4 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 75 mg/m ³ H*	STEL: 200 mg/m ³ TWA: 98 mg/m ³ skóra*
BUTANE 106-97-8	-	-	-	TWA: 250 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 312.5 ppm STEL: 750 mg/m ³	STEL: 3000 mg/m ³ TWA: 1900 mg/m ³
ISOBUTANE 75-28-5	-	-	-	TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 60 ppm STEL: 343.75 mg/m ³	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ Cutânea*	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ P*	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ K* Ceiling: 246 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 246 mg/m ³ K*	TWA: 20 ppm TWA: 98 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 245 mg/m ³ vía dérmica*
BUTANE 106-97-8	TWA: 1000 ppm STEL: 1000 ppm	TWA: 700 mg/m ³ STEL: 1000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ STEL: 5000 ppm STEL: 12000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ STEL: 4000 ppm STEL: 9600 mg/m ³	TWA: 1000 ppm
ISOBUTANE 75-28-5	TWA: 1000 ppm STEL: 1000 ppm	TWA: 700 mg/m ³ STEL: 1000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ STEL: 5000 ppm STEL: 12000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ STEL: 4000 ppm STEL: 9600 mg/m ³	TWA: 1000 ppm
Nom chimique	Suède		Suisse	Royaume-Uni	
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	Bindande KGV: 50 ppm Bindande KGV: 246 mg/m ³ NGV: 10 ppm		TWA: 10 ppm TWA: 49 mg/m ³ STEL: 20 ppm	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m ³ STEL: 50 ppm	

	NGV: 50 mg/m ³ H*	STEL: 98 mg/m ³ H*	STEL: 246 mg/m ³ Sk*
BUTANE 106-97-8	NGV: 350 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 3200 ppm STEL: 7600 mg/m ³	TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m ³ STEL: 750 ppm STEL: 1810 mg/m ³
ISOBUTANE 75-28-5	NGV: 350 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 3200 ppm STEL: 7600 mg/m ³	-

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	-	-	-	-	200 mg/g Creatinine (urine - Butoxyacetic acid end of shift at end of workweek) 0.17 mmol/mmol Creatinine (urine - Butoxyacetic acid end of shift at end of workweek)
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	-	-	-	150 mg/g Creatinine (urine - Butoxyacetic acid (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) 150 mg/g Creatinine (urine - Butoxyacetic acid (after hydrolysis) end of shift) 150 mg/g Creatinine - BAT (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) urine 150 mg/g Creatinine - BAT (end of exposure or end of shift) urine	150 mg/g Creatinine (urine - Butoxyacetic acid (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) 150 mg/g Creatinine (urine - Butoxyacetic acid (after hydrolysis) end of shift)
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	-	200 mg/g Creatinine (urine - end of shift)	-	200 mg/g Creatinine - urine (Butoxyacetic acid (with hydrolysis)) - end of shift	
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	150 mg/g Creatinine - urine (Butoxyacetic acid (after hydrolysis)) - at the end of the work shift; for long-term exposure: at the end of the work shift after	200 mg/g Creatinine (urine - Butoxyacetic acid (with hydrolysis) end of shift)	150 mg/g creatinine (urine - 2-Butoxyacetic acid (after hydrolysis) end of shift, and after several shifts (for long-term exposures))	240 mmol/mol creatinine - urine (Butoxyacetic acid) - post shift	

	several consecutive workdays			
--	---------------------------------	--	--	--

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	-	125 mg/kg bw/day [4] [6] 89 mg/kg bw/day [4] [7]	98 mg/m ³ [4] [6] 1091 mg/m ³ [4] [7] 246 mg/m ³ [5] [7]
Sodium N-Lauroyl Sarcosinate 137-16-6	-	20 mg/kg bw/day [4] [6]	70.53 mg/m ³ [4] [6]
Ethylene glycol 107-21-1	-	106 mg/kg bw/day [4] [6]	35 mg/m ³ [5] [6]
3,7-dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate 115-95-7	-	2.5 mg/kg bw/day [4] [6] 236.2 µg/cm ² [5] [6] 236.2 µg/cm ² [5] [7]	2.75 mg/m ³ [4] [6]
Phenyl ethyl alcohol 60-12-8	-	21.2 mg/kg bw/day [4] [6]	59.9 mg/m ³ [4] [6]
iso-Butenyl methyltetrahydropyran 16409-43-1	-	0.3 mg/kg bw/day [4] [6]	1.2 mg/m ³ [4] [6]
Eucalyptol 470-82-6	-	2 mg/kg bw/day [4] [6]	7.05 mg/m ³ [4] [6]
Eugenol 97-53-0	-	6 mg/kg bw/day [4] [6]	21.2 mg/m ³ [4] [6]
Geraniol 106-24-1	-	12.5 mg/kg bw/day [4] [6] 11800 µg/cm ² [5] [6]	161.6 mg/m ³ [4] [6]
Allyl Caproate 123-68-2	-	4.3 mg/kg bw/day [4] [6]	15 mg/m ³ [4] [6]
Undecan-4-olide 104-67-6	-	5.38 mg/kg bw/day [4] [6]	19 mg/m ³ [4] [6]
Citronellol 106-22-9	-	327.4 mg/kg bw/day [4] [6] 2950 µg/cm ² [5] [7]	161.6 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6] 10 mg/m ³ [5] [7]
Allyl Heptanoate 142-19-8	-	0.84 mg/kg bw/day [4] [6]	2.97 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	6.3 mg/kg bw/day [4] [6] 26.7 mg/kg bw/day [4] [7]	89 mg/kg bw/day [4] [6] 89 mg/kg bw/day [4] [7]	59 mg/m ³ [4] [6] 426 mg/m ³ [4] [7] 147 mg/m ³ [5] [7]
Sodium N-Lauroyl Sarcosinate 137-16-6	10 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.39 mg/m ³ [4] [6]
Ethylene glycol 107-21-1	-	-	7 mg/m ³ [5] [6]
3,7-dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate 115-95-7	0.2 mg/kg bw/day [4] [6]	236.2 µg/cm ² [5] [6] 236.2 µg/cm ² [5] [7]	0.68 mg/m ³ [4] [6]
Phenyl ethyl alcohol 60-12-8	5.1 mg/kg bw/day [4] [6] 5.1 mg/kg bw/day [4] [7]	-	17.7 mg/m ³ [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
iso-Butenyl methyltetrahydropyran 16409-43-1	0.2 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.3 mg/m³ [4] [6]
Eucalyptol 470-82-6	600 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.74 mg/m³ [4] [6]
Eugenol 97-53-0	3 mg/kg bw/day [4] [6]	-	5.22 mg/m³ [4] [6]
Geraniol 106-24-1	13.75 mg/kg bw/day [4] [6]	11800 µg/cm² [5] [6]	47.8 mg/m³ [4] [6]
Allyl Caproate 123-68-2	2.1 mg/kg bw/day [4] [6]	-	3.7 mg/m³ [4] [6]
Undecan-4-olide 104-67-6	2.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	4.68 mg/m³ [4] [6]
Citronellol 106-22-9	13.8 mg/kg bw/day [4] [6]	2950 µg/cm² [5] [7]	47.8 mg/m³ [4] [6] 10 mg/m³ [5] [6] 10 mg/m³ [5] [7]
Allyl Heptanoate 142-19-8	0.42 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.73 mg/m³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	8.8 mg/L	26.4 mg/L	0.88 mg/L	-	-
Sodium N-Lauroyl Sarcosinate 137-16-6	0.00891 mg/L	0.0891 mg/L	0.000891 mg/L	0.00891 mg/L	-
Ethylene glycol 107-21-1	10 mg/L	10 mg/L	1 mg/L	10 mg/L	-
4-Tertiary-butylcyclohexyl Acetate 32210-23-4	5.3 µg/L	53 µg/L	0.53 µg/L	-	-
3,7-dimethyl-1,6-octadien- 3-yl acetate 115-95-7	0.011 mg/L	0.11 mg/L	0.0011 mg/L	-	-
Phenyl ethyl alcohol 60-12-8	0.215 mg/L	2.15 mg/L	0.0215 mg/L	-	-
iso-Butenyl methyltetrahydropyran 16409-43-1	33.2 µg/L	0.332 mg/L	3.32 µg/L	-	-
Eucalyptol 470-82-6	57 µg/L	0.57 mg/L	5.7 µg/L	-	-
Eugenol 97-53-0	1.13 µg/L	11.3 µg/L	0.113 µg/L	-	-
Geraniol 106-24-1	0.0108 mg/L	0.108 mg/L	0.00108 mg/L	-	-
Allyl Caproate 123-68-2	0.117 µg/L	1.17 µg/L	0.0117 µg/L	-	-
Undecan-4-olide 104-67-6	84 µg/L	58.5 µg/L	8.4 µg/L	5.85 µg/L	-

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Citronellol 106-22-9	0.0024 mg/L	0.024 mg/L	0.00024 mg/L	-	-
Allyl Heptanoate 142-19-8	0.12 µg/L	1.2 µg/L	0.012 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
2-BUTOXYETHANOL 111-76-2	34.6 mg/kg sediment dw	3.46 mg/kg sediment dw	463 mg/L	2.33 mg/kg soil dw	0.02 g/kg food
Sodium N-Lauroyl Sarcosinate 137-16-6	0.0642 mg/kg sediment dw	0.0064 mg/kg sediment dw	3 mg/L	0.0076 mg/kg soil dw	-
Ethylene glycol 107-21-1	37 mg/kg sediment dw	3.7 mg/kg sediment dw	199.5 mg/L	1.53 mg/kg soil dw	-
4-Tertiary-butylcyclohexyl Acetate 32210-23-4	2.01 mg/kg sediment dw	0.21 mg/kg sediment dw	12.2 mg/L	0.42 mg/kg soil dw	66.67 mg/kg food
3,7-dimethyl-1,6-octadien- 3-yl acetate 115-95-7	0.609 mg/kg sediment dw	0.0609 mg/kg sediment dw	1 mg/L	0.115 mg/kg soil dw	-
Phenyl ethyl alcohol 60-12-8	1.454 mg/kg sediment dw	0.1454 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.164 mg/kg soil dw	-
iso-Butenyl methyltetrahydropyran 16409-43-1	2.29 mg/kg sediment dw	0.229 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.437 mg/kg soil dw	-
Eucalyptol 470-82-6	1.425 mg/kg sediment dw	0.1425 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.25 mg/kg soil dw	40 mg/kg food
Eugenol 97-53-0	0.081 mg/kg sediment dw	0.0081 mg/kg sediment dw	-	0.0155 mg/kg soil dw	-
Geraniol 106-24-1	0.115 mg/kg sediment dw	0.0115 mg/kg sediment dw	0.7 mg/L	0.0167 mg/kg soil dw	-
Allyl Caproate 123-68-2	4.46 µg/kg sediment dw	0.446 µg/kg sediment dw	10 mg/L	0.825 µg/kg soil dw	47.56 mg/kg food
Undecan-4-olide 104-67-6	5.341 mg/kg sediment dw	0.534 mg/kg sediment dw	80 mg/L	1.019 mg/kg soil dw	66.7 mg/kg food
Citronellol 106-22-9	0.0256 mg/kg sediment dw	0.00256 mg/kg sediment dw	580 mg/L	0.00371 mg/kg soil dw	-
Allyl Heptanoate 142-19-8	0.012 mg/kg sediment dw	0.0012 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.00233 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont recommandées contre les expositions médicales ou industrielles.

Protection des mains

Gants imperméables. Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol	
Aspect	Aérosol	
Couleur	Colourless	
Odeur	Voiture Neuve.	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	8.1
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
	Miscible with water	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	1.001 @ 20°C	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

Conséquences aux impacts mécaniques

Sensibilité aux décharges électrostatiques

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
--------------------------------------	--

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
-------------------------------	--

Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
--	--

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

Inhalation	L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
-------------------	---

Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
-------------------------	---

Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Provoque
-----------------------------	---

une légère irritation cutanée.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	18,919.40 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	99,999.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	70,947.60 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	22.70 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	99,999.00 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-BUTOXYETHANOL	1200	-	11
BUTANE	-	-	= 658 g/m ³ (Rat) 4 h
ISOBUTANE	-	-	> 800000 ppm (Rat) 15 min
Sodium Nitrite	= 180 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
BUTANE	Muta. 1B
ISOBUTANE	Muta. 1B

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
BUTANE	Carc. 1A
ISOBUTANE	Carc. 1A

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 4.54127 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
2-BUTOXYETHANOL	-	LC50: =1490mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =2950mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Sodium N-Lauroyl Sarcosinate	-	LC50: =107mg/L (96h, Danio rerio)	-	-
Sodium Nitrite	-	LC50: 0.092 - 0.13mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
2-BUTOXYETHANOL	0.81

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2-BUTOXYETHANOL	La substance n'est pas PBT/vPvB
BUTANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
ISOBUTANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
Sodium N-Lauroyl Sarcosinate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Sodium Nitrite	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Aerosols, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
Description	UN1950, Aerosols, inflammable, 2.1
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A145, A167, A802
Code ERG	10L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro	UN1950
--------------------------	--------

d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
Description	UN1950, AÉROSOLS, 2.1
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	63,190, 277, 327, 344, 381, 959
EmS-No.	F-D, S-U
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
Description	UN1950, AÉROSOLS, 2.2
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	190, 327, 344, 625
Code de classification	5A

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
Description	UN1950, AÉROSOLS, 2.2, (E)
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	327, 625, 344, 190
Code de classification	5A
Code de restriction en tunnel	(E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
2-BUTOXYETHANOL - 111-76-2	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
2-BUTOXYETHANOL - 111-76-2	75.	-
BUTANE - 106-97-8	28. 29. 75.	-
ISOBUTANE - 75-28-5	28. 29. 75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES

P3b - AÉROSOLS INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDSL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H332 - Nocif par inhalation
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Mutagénicité	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Danger par aspiration	D'après les données d'essai
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Aérosol inflammable	D'après les données d'essai
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	D'après les données d'essai
Ozone	Méthode de calcul

Aérosol inflammable	D'après les données d'essai
---------------------	-----------------------------

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

21/05/2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité